

Publication d'une convention réglementée conclue par la société Bolloré SE
(Articles L 22-10-13 et R.22-10-17 du Code de commerce)

Conclusion d'un contrat de cession d'actions entre Bolloré SE et Société Industrielle et Financière de l'Artois

Le 27 octobre 2025, Bolloré SE a procédé à la cession de 45 691 actions de la **société Financière V** (Société par actions simplifiée dont le siège social est à Odet, 29500 Ergué Gabéric, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Quimper sous le numéro 342 113 404), auprès de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, société anonyme dont le siège social est 31/32 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 078 261

Approbation du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la société Bolloré SE a autorisé la conclusion de la cession de titres de la société Financière V lors de sa réunion du 17 septembre 2025.

Cédric de Bailliencourt, Cyrille Bolloré, Chantal Bolloré, Marie Bolloré, Sébastien Bolloré et Elsa BERST représentant Bolloré Participations SE, mandataires sociaux communs aux sociétés Bolloré SE et Société Industrielle et Financière de l'Artois n'ont pas pris part ni aux délibérations, ni au vote.

Principaux termes et conditions de la cession de titres de la société Financière V

La cession des 45 691 actions de la société Financière V est intervenue moyennant un prix global de 23 704 490,80 €, soit un prix unitaire de 518,80 €, déterminé sur la base du cours de Bourse des titres Compagnie de l'Odet tel qu'observé à la date du 24 octobre 2025 et intégrant une décote qui reflète la moindre liquidité de ces titres, sur la base d'un modèle de valorisation dit du Protective Put (modèle de Chaffe).

Information relative à l'Intérêt de la convention pour la société

La conclusion de cette opération s'inscrit dans un projet plus global visant à rationaliser et à simplifier les structures du Groupe Bolloré et participe ainsi à contribuer à l'amélioration des coûts de gestion au sein du Groupe.

Indication du rapport entre le prix pour la société et le dernier bénéfice annuel

Bolloré SE est appelée à recevoir, au titre de la cession des titres Financière V, un prix global d'un montant de montant de 23 704 490,80 €.

Le dernier bénéfice annuel au 31 décembre 2024 s'élevait à 10 186 516 milliers d'euros.